

Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Basonat® LR 9056

UFI: MPUE-M4ST-R00G-DYAF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: matière première, uniquement pour usage industriel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0 Version précédente: 7.0

Date / Version précédente: 13.03.2023

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Inhalation -H332 Nocif par inhalation.

brouillard)

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P271

Ne pas inhaler les brouillards et vapeurs. P260

Conseils de prudence (Intervention):

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de

manière étanche.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Hexaméthylène diisocyanate, oligomère

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales répondant aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

isocyanate polyfonctionnel, aliphatique(s)

Ingrédients soumis à réglementation

Hexaméthylène diisocyanate, oligomère

Teneur (W/W): >= 60 % - <= 80 % Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)

Numéro CAS: 28182-81-2 Skin Sens. 1

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

H332, H317, H335

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-methyl-.omega.-hydroxy-, polymer with 1,6-diisocyanatohexane,

block

Teneur (W/W): >= 20 % - <= 35 % Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)

Numéro CAS: 143472-08-6 Skin Sens. 1

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

Aquatic Chronic 3 H332, H317, H335, H412

diisocyanate d'hexaméthylène

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

Teneur (W/W): < 0,1 % Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 822-06-0 Acute Tox. 1 (Inhalation - brouillard)

Numéro-CE: 212-485-8 Skin Irrit. 2 Numéro INDEX: 615-011-00-1 Eye Irrit. 2 Resp. Sens. 1 Skin Sens. 1

> STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire) H319, H315, H330, H302, H334, H317, H335

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1: >= 0.5 %Resp. Sens. 1: >= 0.5 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: vapeurs nocives

Conseil: Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Protection respiratoire nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la manipulation de la substance dans les cas connus de maladie de la peau, réactions d'hypersensibilité, maladie respiratoires chronique, crises d'asthme ou des bronches. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Eviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs. Eviter le contact direct et fréquent avec la substance. S'assurer que de bonnes pratiques de travail sont appliquées. Vérification et maintenance régulières des équipements et machines. Nettoyer l'équipement et la zone de travail quotidiennement. Des régulations techniques doivent être mises en oeuvre pour limiter l'exposition. Minimiser l'exposition à l'aide d'une fermeture partielle de l'opération ou de l'équipement et garantir une ventilation par aspiration aux ouvertures Les travailleurs devraient suivre un examen médical avant la prise de poste et par la suite périodiquement, comprenant un test fonctionnel pulmonaire. Porter une protection du visage appropriée Portez une combinaison imperméable. Utiliser une protection des yeux adéquate Porter des gants résistants aux produits chimiques en combinaison avec la formation 'basique' du personnel. Changer les gants si la durée de l'activité est supérieure à la durée de perméation. Utiliser un système local de ventilation par extraction ayant une efficacité appropriée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Stabilité de stockage:

développement de surpression de CO2 en cas de pénétration d'humidité dans les récipients contenant des isocyanates.

Protéger des températures supérieures à :50 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

822-06-0: diisocyanate d'hexaméthylène

(MAK (CH)), Vapeur et aérosol

Repris dans la liste réglementaire, mais sans données - pour plus de détails voir le texte de la législation.

(MAK (CH)), Vapeur et aérosol

Repris dans la liste réglementaire, mais sans données - pour plus de détails voir le texte de la législation.

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

Composants avec PNEC

28182-81-2: Hexaméthylène diisocyanate, oligomère

eau douce: 0,127 mg/l eau de mer: 0,0127 mg/l libération sporadique: 1,27 mg/l sédiment (eau douce): 266700 mg/kg

eau de mer: 26670 mg/kg

sol: 53182 mg/kg

station d'épuration: 38,28 mg/l

DNEL

Les données se réfèrent à la substance ayant le plus d'impact sur la classification ("lead substance")

Composants avec DNEL

28182-81-2: Hexaméthylène diisocyanate, oligomère

travailleur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 1 mg/m3 travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 0,5 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Lors d'une exposition de courte durée ou minimale, utiliser un appareil de intensive ou prolongée, un appareil de protection des voies respiratoires indépendant de l'air ambiant. Filtre combiné gaz/vapeurs de composés organiques et de particules solides et liquides (p.ex. EN 14387 type A-P2)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

élastomère fluoré (FKM) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à écran latéral (p.ex. EN 166) et écran facial.

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Assurer une ventilation adéquate. Nettoyer l'équipement, l'espace de travail et les vêtements régulièrement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide

Couleur: incolore à jaunâtre
Odeur: spécifique du produit

Seuil olfactif:

non déterminé

Point de fusion: env. -46 °C (DIN 51583)

Point d'ébullition:

non déterminé

Inflammabilité: non inflammable (dérivé du point d'inflammation)

Limite inférieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair: 168 °C

(ISO 2719)

Température d'auto-inflammation: 414 °C (DIN EN 14522)

Décomposition thermique: non déterminé

Valeur du pH:

non applicable

Viscosité dynamique: 1,5 - 3,0 Pa.s (DIN EN ISO 3219)

(23 °C, 50 1/s)

Thixotropie: non thixotrope Solubilité dans l'eau: Réagit avec l'eau.

Solubilité (qualitative) solvant(s): les solvants polaires

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Etude non nécessaire pour des

raisons scientifiques

Pression de vapeur: < 0,0001 hPa

(20 °C)

Densité relative: 1,16

(20 °C)

Densité: 1,16 g/cm3

(20 °C)

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

1,14 g/cm3

(50 °C)

densité de vapeur relative (air):

non déterminé

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous

forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit

susceptible d'auto-échauffement.

Autres caractéristiques de sécurité

Densité apparente:

non applicable

Miscibilité avec l'eau:

Réagit avec l'eau.

hygroscopie: hygroscopique

Tension superficielle:

Du fait de sa structure chimique, aucune activité de surface n'est

attendue.

SAPT-Temperature:

Le produit ne répond pas aux critères des substances polymérisantes

selon les réglementations de transport.

Vitesse d'évaporation:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les alcools. Réactions avec les amines. Réactions avec les substances contenant de l'hydrogène actif. Réaction avec l'eau avec formation de dioxyde de carbone. La formation de produits de décomposition gazeux entraı̂ne une surpression dans les containers hermétiquement fermés.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'humidité atmosphérique. Eviter l'humidité. Eviter l'action directe de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: eau, alcools, amines

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

CL50 rat (par inhalation): > 1 - 5 mg/l 4 h

La substance de la classe des isocyanates a été testée sous une forme (aérosol respirable) différente de celle sous laquelle le produit est mis sur le marché et utilisé. Par conséquent, le résultat du test n'est pas pertinent pour la détermination de la classification et de l'étiquetage du produit. Sur la base du jugement des experts et des données disponibles, la modification de la classification et de l'étiquetage pour la toxicité aiguë par inhalation est justifiée. La génération d'un aérosol respirable doit être évitée! Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

DL50 rat (par voie cutanée):

non déterminé

Données relatives à : Hexaméthylène diisocyanate, oligomère

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): 0,467 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

Le résultat de l'essai ne vaut que pour une substance inhalable sous la forme d'aérosol (taille des particules < 20 µm). Test réalisé avec un aérosol.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non irritant pour les yeux et la peau. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: sensibilisant pour la peau

A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux. Le produit n'a pas été testé.

L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet mutagène.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Pas de données disponibles.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Peut entrainer une irritation des voies respiratoires

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Pas de données disponibles.

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons: CL50 (96 h), Poissons non déterminé

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 10 - 100 mg/l, Daphnia magna

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Plantes aquatique(s): CE50 (72 h), algues non déterminé

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE50 (3 h) > 1.000 mg/l, bactérie

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

Pas de données disponibles.

Evaluation de la toxicité terrestre: Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Dans les stations d'épuration adaptées, l'élimination du produit présent dans l'eau a lieu par dégradation biologique, par stripping ou par séparation mécanique.

Données sur l'élimination:

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation: Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique doivent être réalisés en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable. Les prescriptions administratives locales relatives au traitement des eaux usées doivent être respectées.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu. Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Nations unies:

Pas applicable

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

page: 15/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Pas applicable

Nom d'expédition des

Pas applicable

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le Pas applicable

transport:

Groupe d'emballage: Pas applicable Dangers pour Pas applicable

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

Transport maritime Sea transport

IMDG IMDG

réglementations de transport

Produit non dangereux au sens des

Numéro ONU ou numéro

Classe(s) de danger pour

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Pas applicable

transport regulations

UN number or ID

Not applicable

Not classified as a dangerous good under

number.

Nom d'expédition des Pas applicable

UN proper shipping

Not applicable

Nations unies:

d'identification:

Pas applicable

name: Transport hazard

Not applicable

le transport:

class(es):

Groupe d'emballage: Dangers pour

Pas applicable Pas applicable Packing group: Environmental

Not applicable Not applicable

l'environnement:

Aucun connu

Special precautions

None known

for user

hazards:

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des Not classified as a dangerous good under

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

réglementations de transport		transport regulations	
Numéro ONU ou numéro	Pas applicable	UN number or ID	Not applicable
d'identification:		number:	
Nom d'expédition des	Pas applicable	UN proper shipping	Not applicable
Nations unies:		name:	
Classe(s) de danger pour	Pas applicable	Transport hazard	Not applicable
le transport:		class(es):	
Groupe d'emballage:	Pas applicable	Packing group:	Not applicable
Dangers pour	Pas applicable	Environmental	Not applicable
l'environnement:		hazards:	
Précautions particulières à	Aucun connu	Special precautions	None known
prendre par l'utilisateur		for user	

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Classe de danger pour l'eau (§6 AwSV para.4 (Publication juridiquement contraignante de la substance au Journal fédéral)): (1) Faible polluant de l'eau.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

Il convient de respecter les prescriptions suisses suivantes lors de l'emploi de cette substance / préparation dans le cadre professionnel:

- Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et art. 1 let. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox. Toxicité aiguë

Skin Sens. sensibilisation de la peau

STOT SE Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)

Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique - chronique

Skin Irrit.

Irritation de la peau
Eye Irrit.

Irritation des yeux

Resp. Sens. Sensibilisation des voies respiratoires

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Date / mise à jour le: 03.02.2025 Version: 8.0

Date / Version précédente: 13.03.2023 Version précédente: 7.0

Produit: Basonat® LR 9056

(ID Nr. 30591253/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 07.10.2025

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des
	difficultés respiratoires par inhalation.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.